

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



13113391

DÉPÔSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 11-07-2013
Greffe
Pr le Greffier

N° d'entreprise : 0422.134.397

Dénomination

(en entier) : **PIETTE LEMILLE**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : RUE DES DEUX PUISSANCES 76A A 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **NOMINATION**

Ce 8 juillet 2013 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PIETTE LEMILLE.

BUREAU

La séance est ouverte à 16 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PIETTE, lequel nomme en qualité de secrétaire : Madame Valérie PIETTE

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les actionnaires ci-après désignés, propriétaires du nombre d'actions selon la liste de présence ci-annexée.

Il est constaté que l'intégralité du capital social est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

I. la présente assemblée a pour objet du jour :

- la nomination d'un second représentant permanent de l'administrateur.
- après audition du rapport oral du conseil d'administration concernant la souscription d'un avenant à la convention de management entre la société et son administrateur délégué, approbation de cet avenant et désignation d'un mandataire spécial pour signer la convention.

II. pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

III. l'intégralité des actions existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2013 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles les résolutions suivantes :

- prononce la nomination de Madame Valérie PIETTE à la fonction de second représentant permanent au sens du Code des Sociétés de l'administrateur et administrateur délégué, la société en commandite FINANCIAL DEVELOPMENT INVESTMENT GROUP (en abrégé FDI GROUP SCS)

- approbation de l'avenant visé au point 1 de l'ordre du jour et désignation Monsieur Jean-François PIETTE pour signer celui-ci 1 au nom de la société.

Les nominations et démissions auront un effet à dater de ce jour

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00'

Dont procès-verbal.

Le président

Le secrétaire